

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2024.04.01
Séance du 16 Septembre 2024**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 12 Septembre 2024
- présents : 13
- excusés 2

L'an deux mil vingt quatre le seize septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : David RODRIGUES, Coralie RAVEL

Françoise GUERRIERI a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Décision modificative n°01 / BUDGET COMMUNAL 2024

Mme le Maire indique qu'il y a nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2024 pour prendre en compte les changements d'imputations budgétaires en cours d'exercice.

A savoir : les dépenses liées aux frais de transports scolaires s'imputent désormais au c / 6568 au lieu du c/6247.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-6247 : Transports collectifs	109 000,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	109 000.00 €	0.00 €
D-6568 : Autres participations	0,00 €	109 000,00 €
TOTAL D 65: Autres charges de gestion courante	0.00 €	109 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	109 000.00 €	109 000.00 €
Total Général	0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✓ Approuve la décision modificative ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Pour extrait conforme au registre
Le 17 Septembre 2024 et publication le 17 Septembre 2024

Le Maire,

Caroline DI VINCENZO